

## Formation Terrain : Reconnaissance des symptômes de la Flavescence Dorée

La Flavescence dorée est une maladie transmise par un insecte vecteur, la Cicadelle *Scaphoideus titanus*. Un périmètre de lutte insecticide obligatoire contre cet insecte a été mis en place sur l'ensemble des communes du bassin viticole Cognac Charentes.

Néanmoins, **la prospection dans les vignes reste le moyen de lutte le plus efficace** pour limiter la propagation de la maladie. Il est donc nécessaire de pouvoir reconnaître visuellement les différents symptômes de la Flavescence dorée afin de les marquer et de les arracher. Voici les principaux symptômes identifiables sur les ceps contaminés :

- Jaunissement des feuilles (sur cépages blancs) ou rougissement des feuilles (sur cépages rouges),
- Défaut d'aoûtement des bois,
- Dessèchement des grappes.



(Source : CA16)



(Source : FREDON)



(Source : BNIC)

Dans le cadre de la campagne Flavescence dorée 2019, la Chambre d'agriculture de la Charente organise **deux demi-journées de formation** à la reconnaissance des symptômes de cette maladie, à l'intention des viticulteurs. Voici les deux dates retenues :

- **Vendredi 06 Septembre à 14h**
- **Vendredi 13 Septembre à 9h30**

Le lieu de rendez-vous n'est pas encore déterminé, il vous sera précisé ultérieurement.

**Programme :**

1) Apports théoriques :

- Le cycle de la Flavescence dorée : le pathogène et son insecte vecteur,
- Les voies de transmission,
- Les moyens de lutte contre la FD,
- L'organisation de la lutte en Charente (PLO, prospections collectives, aménagement de la lutte, etc.),
- La description des différents symptômes de la FD.

2) Observation et analyse de cas concrets :

- Visualisation des symptômes de la FD sur un cep atteint par la maladie,
- Evolution au sein d'une parcelle contaminée afin d'identifier et de marquer les pieds flavescents.

**Intervenants :**

- Coralie LACHENAL, conseillère viticole CA16 (06.21.21.83.03)
- Mélissa GECHELE, animatrice Flavescence dorée CA16 (06.36.47.76.04)

Si vous souhaitez participer à une des deux demi-journées de formation, n'hésitez pas à **vous inscrire auprès de la Chambre d'agriculture**, tel : **05 45 36 34 13**.

*L'implication de chacun dans la reconnaissance de la Flavescence dorée est un atout non négligeable pour assurer des **prospections sécurisées, soutenues et régulières**.*